

## 1.3.2 La méthode auteur-date

Étant donné que les styles de référence en français ne sont pas régis par une entité centrale qui en établit les conventions, leur interprétation est sujette à varier. Les présentes recommandations ne sont pas exhaustives et ne remplacent en aucun cas les consignes du professeur. Pour en savoir plus sur la méthode auteur-date, consultez des outils de rédaction tels que la *Banque de dépannage linguistique*, *Le français au bureau* et *Le guide du rédacteur*.

La méthode auteur-date utilise deux types de références :

- des **références dans le texte** qui indiquent la provenance de chaque citation, paraphrase et résumé;
- des **notices bibliographiques** qui indiquent tous les éléments bibliographiques requis pour retrouver les sources citées dans le texte.

**Voici quelques abréviations utiles :**

|                   |                          |
|-------------------|--------------------------|
| <b>chap.</b>      | = chapitre               |
| <b>coll.</b>      | = collection             |
| <b>dir.</b>       | = directeur              |
| <b>éd.</b>        | = éditeur, édition       |
| <b>et collab.</b> | = et collaborateurs      |
| <b>n°</b>         | = numéro                 |
| <b>p.</b>         | = page(s)                |
| <b>paragr.</b>    | = paragraphe             |
| <b>s. d.</b>      | = sans date              |
| <b>s. l.</b>      | = sans lieu              |
| <b>s. p.</b>      | = sans pagination        |
| <b>t.</b>         | = tome                   |
| <b>trad.</b>      | = traducteur, traduction |
| <b>vol.</b>       | = volume                 |

## Références dans le texte

Les références dans le texte indiquent les éléments bibliographiques suivants :

- le **nom de l'auteur** ou le nom complet de la collectivité;
- la **date de publication**;
- le **numéro de page** lorsqu'elles suivent une citation.

Ces références entre parenthèses sont insérées après chaque citation, paraphrase et résumé, et chacun de leurs éléments est séparé par une virgule.

**EX. :** Dans une approche par compétences, il importe de faire preuve de jugement à chaque étape du processus d'évaluation des apprentissages (Scallon, 2004).

Si certains éléments (comme le nom de l'auteur et la date de publication) sont donnés dans le texte, la référence ne les répète pas.

**EX. :** D'après Scallon (2004), « si la pratique des examens objectifs s'applique à des objectifs d'apprentissage reliés à des savoirs et à des savoir-faire de base, cette méthodologie est dépassée pour inférer une ou des compétences » (p. 19).

Note. – Lorsque plusieurs ouvrages ont le même auteur et la même date de publication, les références correspondantes indiquent le nom de l'auteur, suivi de la date de publication et d'une lettre assignée par ordre alphabétique en fonction du titre (a, b, c, et ainsi de suite).

Note. – Lorsqu'une référence renvoie à plusieurs ouvrages, ils sont séparés par un point-virgule et placés par ordre alphabétique en fonction du nom de l'auteur.

### Éléments manquants

Si l'ouvrage n'a pas d'auteur, la référence commence par le titre.

**EX. :** (« L'évaluation des compétences et l'importance du jugement », 2004, p. 19)

Si l'ouvrage n'a pas de date de publication, la référence indique « s. d. » (pour *sans date*).

**EX. :** (Scallon, s. d., p. 19)

Si l'ouvrage n'a pas de numéros de page, la référence indique le numéro du chapitre ou du paragraphe.

**EX. :** (Scallon, 2004, paragr. 30)

## Notices bibliographiques

Les notices bibliographiques indiquent tous les éléments bibliographiques requis pour retrouver la source originale :

- le **nom de l'auteur** en majuscules (suivi de son prénom en minuscules) ou le nom complet de la collectivité en majuscules (et non son abréviation);
- la **date de publication**;
- le **titre de l'ouvrage**;
- le **lieu** et la **maison d'édition** s'il s'agit d'un livre; ou
- le **volume** et le **numéro** s'il s'agit d'un article de périodique;
- le **nombre de pages**.

Ces notices sont tapées à simple interligne (mais séparées par un double interligne) dans la bibliographie. Elles sont faites avec un retrait suspendu et classées par ordre alphabétique selon le nom de l'auteur.

**EX. :** SCALLON, Gérard (2004). « L'évaluation des compétences et l'importance du jugement », *Pédagogie collégiale*, vol. 18, n° 1, p. 14-20.

Note. – Lorsque plusieurs ouvrages ont le même auteur, les notices correspondantes sont classées par ordre chronologique selon la date de publication (en commençant par l'ouvrage le plus récent).

### Éléments manquants

Si l'ouvrage n'a pas d'auteur, la notice est classée par ordre alphabétique selon le titre.

**EX. :** « L'évaluation des compétences et l'importance du jugement », (2004). *Pédagogie collégiale*, vol. 18, n° 1, p. 14-20.

Si l'ouvrage n'a pas de date de publication, la notice indique « s. d. » (pour *sans date*).

**EX. :** SCALLON, Gérard (s. d.). « L'évaluation des compétences et l'importance du jugement », *Pédagogie collégiale*, vol. 18, n° 1, p. 14-20.

Si l'ouvrage n'a pas de numéros de page, la notice indique « s. p. » (pour *sans pagination*).

**EX. :** SCALLON, Gérard (2004). « L'évaluation des compétences et l'importance du jugement », *Pédagogie collégiale*, vol. 18, n° 1, s. p.

## Bibliographie

- Les titres d'articles, de chapitres et de pages Web sont entre guillemets.
- Les titres de films, de livres, de périodiques (journaux, magazines, revues, etc.), de podcasts, de rapports, de sites Web et de vidéos en ligne sont en italique.
- En français, seul le premier mot du titre commence par une majuscule.
- En anglais, le premier mot, le dernier mot, et tous les autres mots du titre sauf les articles, les conjonctions et les prépositions de moins de quatre lettres commencent par une majuscule.
- Au besoin, l'édition ou la collection est mise après le titre du livre.
- Au besoin, le tome ou le volume est mis avant le nombre de pages.
- Si la maison d'édition est située dans une ville peu connue (comme Wilson) ou dont le nom peut porter à confusion (comme Washington), le nom de la ville doit être suivi du nom de la province, du territoire, de l'État ou du pays.

### Articles de périodiques

NOM, Prénom de l'auteur (année). « Titre de l'article », *Titre du périodique*, volume, numéro, pages.

**EX. :** MORIN, Yves-Charles (2002). « Les premiers immigrants et la prononciation du français au Québec », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 31, n° 1, p. 39-78.

Pour les articles de périodiques électroniques, le numéro DOI – généralement affiché sur la première page de l'article – est mis après le nombre de pages.

NOM, Prénom de l'auteur (année). « Titre de l'article », *Titre du périodique*, volume, numéro, pages. DOI.

**EX. :** KELLY, Sarah (2015). « Les gangs et la violence dans leur quartier tels que perçus par les jeunes », *Criminologie*, vol. 48, n° 2, p. 125-138. doi : 10.7202/1033840ar.

Si le numéro DOI est introuvable, l'adresse URL est mise entre crochets après le nombre de pages, suivie de la date de consultation mise entre parenthèses.

NOM, Prénom de l'auteur (année). « Titre de l'article », *Titre du périodique*, volume, numéro, pages. [URL] (Date de consultation).

**EX. :** KELLY, Sarah (2015). « Les gangs et la violence dans leur quartier tels que perçus par les jeunes », *Criminologie*, vol. 48, n° 2, p. 125-138. [www.erudit.org/revue/crimino/2015/v48/n2/1033840ar.pdf] (Consulté le 9 mai 2016).

## Chapitres (ou œuvres) dans un ouvrage collectif

NOM, Prénom de l'auteur (année). « Titre du chapitre ». Dans NOM, Prénom de l'éditeur scientifique (dir.), *Titre du livre*, Lieu : Maison d'édition, pages.

**EX. :** GILBERT, Anne (2008). « Du village à la métropole : les nouvelles communautés franco-ontariennes ». Dans LOUDER, Dean, et Éric WADDELL (dir.), *Franco-Amérique*, Québec : Septentrion, p. 61-81.

## Films

*Titre du film*, [Description], (année). Réalisé par Prénom et NOM DU RÉALISATEUR, Lieu : Studio, support, durée en minutes.

**EX. :** *Le piège blanc*, [Film], (2013). Réalisé par Thierry ROBERT, Dieulefit, France : Le cinquième rêve, DVD, 110 minutes.

## Livres et monographies

NOM, Prénom de l'auteur (année). *Titre du livre*, Lieu : Maison d'édition, pages.

**EX. :** DIONNE, Bernard (2013). *Pour réussir : guide méthodologique pour les études et la recherche*, 6<sup>e</sup> éd., Montréal : Chenelière Éducation, 288 p.

Pour les livres numériques (ePub, Kindle, Kobo, etc.), le nombre de pages est remplacé par le fichier ou le format consulté.

NOM, Prénom de l'auteur (année). *Titre du livre*, [Description], Lieu : Maison d'édition, format.

**EX. :** BERN, Stéphane (2016). *Les pourquoi de l'histoire*, [Livre numérique], Paris : Albin Michel, t. 3, fichier ePub.

Pour les livres publiés sous la direction d'un éditeur scientifique, le nom de l'auteur est remplacé par le nom du directeur ou de l'éditeur.

NOM, Prénom de l'éditeur scientifique (dir.) (année). *Titre du livre*, Lieu : Maison d'édition, pages.

**EX. :** BIRON, Pierre (dir.) (1993). *Encyclopédie médicale de la famille*, Montréal : Sélection du Reader's Digest Canada, 1152 p.

## Notes de cours et recueils de textes

En règle générale, vous devriez éviter de citer vos notes de cours dans un travail, mais, si vous choisissez de le faire, vous devez inclure une référence.

Les notes de cours prises en salle de classe sont citées comme une communication.

**EX. :** NOM, Prénom du professeur (date du cours). « Titre », [Communication dans le cours ABC1234], Université, Lieu.

Les documents distribués en salle de classe sont cités comme une publication inédite.

**EX. :** NOM, Prénom du professeur (date du cours). « Titre », [Document distribué dans le cours ABC1234], Université, Lieu.

Les documents disponibles en ligne sont cités comme une page Web.

**EX. :** NOM, Prénom du professeur (date de création ou de mise à jour). « Titre de la page Web », *Titre du site Web*, [Notes de cours en ligne]. [URL] (Date de consultation).

Les documents rassemblés en un recueil de textes pour un cours – qu'ils soient publiés ou inédits – sont cités comme un chapitre (ou une œuvre) dans un ouvrage collectif compilé par le professeur.

**EX. :** NOM, Prénom de l'auteur (saison année). « Titre du document ». Dans NOM, Prénom du professeur (dir.), *Titre du recueil*, Lieu : Université, pages.

## Podcasts

« Titre de l'épisode », (date d'affichage). *Titre du podcast*, [Description]. [URL]  
(Date de consultation).

**EX. :** « Les films à voir ou pas », (le 5 juillet 2015). *Le masque et la plume*, [Podcast].  
[[www.franceinter.fr/player/reecouter?play=1098183](http://www.franceinter.fr/player/reecouter?play=1098183)] (Consulté le 3 août 2015).

## Vidéos en ligne

NOM DE L'AFFICHEUR (date d'affichage). *Titre de la vidéo*, [Description]. [URL]  
(Date de consultation).

**EX. :** ICI MUSIQUE (le 29 août 2014). *L'histoire de la musique en 3 minutes*, [Vidéo en ligne].  
[<https://www.youtube.com/watch?v=J1zXS1Bl5aE>] (Consulté le 9 septembre 2016).

## Web

NOM COMPLET DE LA COLLECTIVITÉ (date de création ou de mise à jour). « Titre de la page Web », *Titre du site Web*, [En ligne]. [URL] (Date de consultation).

EX. : SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER (2016). « Habitudes alimentaires », *Société canadienne du cancer*, [En ligne]. [www.cancer.ca/fr-ca/prevention-and-screening/live-well/healthy-habits-for-families/eating-habits/?region=en] (Consulté le 19 janvier 2016).

Pour les articles de journaux consultés en ligne, il est préférable d'utiliser l'adresse URL de la page d'accueil afin d'éviter les liens périmés.

NOM, Prénom de l'auteur (date de publication ou de mise à jour). « Titre de l'article », *Titre du journal*, [En ligne]. [URL] (Date de consultation).

EX. : DE REPENTIGNY, Alain (le 30 novembre 2015). « Fred Pellerin : un délire méthodique », *La Presse*, [En ligne]. [www.lapresse.ca] (Consulté le 6 janvier 2016).

Pour les rapports consultés en ligne, il est préférable d'utiliser l'adresse URL du document PDF.

NOM, Prénom de l'auteur (date de publication). *Titre du rapport*, pages. [Description]. [URL] (Date de consultation).

EX. : SAVOIE, Donald J. (mars 2008). *La gestion horizontale des langues officielles*, 32 p. [Rapport présenté au Commissariat aux langues officielles]. [www.ocol-clo.gc.ca/sites/default/files/Gestionhorizontale.pdf] (Consulté le 2 juin 2013).

Pour les rapports écrits par un groupe ou une organisation, le nom de l'auteur est remplacé par le nom complet de la collectivité (et non son abréviation).

NOM COMPLET DE LA COLLECTIVITÉ (date de publication). *Titre du rapport*, pages. [Description]. [URL] (Date de consultation).

EX. : NATIONS UNIES (le 2 septembre 2015). *L'avenir des opérations de paix des Nations unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix*, 34 p. [Rapport du secrétaire général]. [www.un.org/fr/ga/search/view\_doc.asp?symbol=S/2015/682] (Consulté le 18 octobre 2015).

## Cas particuliers

### Ouvrages par 2-3 auteurs

Si un ouvrage a de deux à trois auteurs, la référence indique le nom de tous les auteurs dans le même ordre que sur la page de titre de l'ouvrage. Les deux derniers noms sont séparés par « et ».

**EX. :** Le terme *motivation* renvoie aux « forces internes et/ou externes produisant le déclenchement, la direction, l'intensité et la persistance du comportement » (Vallerand et Thill, 1993, p. 18). L'aspect stratégique du jeu est une source de motivation importante pour les joueurs de poker (Dufour, Petit et Brunelle, 2013).

Dans la bibliographie, la notice indique le nom de tous les auteurs dans le même ordre que sur la page de titre de l'ouvrage. Seul le premier nom est inversé et suivi d'une virgule. Les deux derniers noms sont séparés par « et ».

**EX. :** VALLERAND, Robert J., et Edgar E. THILL (dir.) (1993). *Introduction à la psychologie de la motivation*, Laval : Études vivantes, 674 p.

**EX. :** DUFOUR, Magali, Sévrine PETIT et Natacha BRUNELLE (2013). « Pourquoi le poker est-il si attirant? Étude qualitative des motivations auprès des joueurs en salle et sur Internet », *Drogues, santé et société*, vol. 12, n° 2, p. 120-135.

### Ouvrages par 4+ auteurs

Si un ouvrage a quatre auteurs ou plus, la référence indique le nom du premier auteur, suivi de « et collab. » (pour *et collaborateurs*).

**EX. :** Des changements organisationnels doivent s'opérer dans le modèle traditionnel (et masculin) du travail pour permettre une meilleure conciliation travail-grossesse (Malenfant et collab., 2011).

Dans la bibliographie, la notice indique le nom du premier auteur, suivi d'une virgule et de « et collab. » (pour *et collaborateurs*).

**EX. :** MALENFANT, Romaine, et collab. (2011). « Grossesse et travail : au-delà des facteurs de risques pour la santé », *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail*, vol. 6, n° 2, p. 50-72.



## Ouvrages dans une langue étrangère

Si vous voulez traduire une citation, vous pouvez procéder de plusieurs façons, mais il importe d'utiliser une seule méthode dans un travail.

1. Votre traduction apparaît dans le texte, suivie de la mention *traduction libre* mise entre crochets et de la référence. Le passage original est mis en italique et entre guillemets dans une note en bas de page (ou dans le texte si la citation est brève).

EX. : « Plus que tout autre monstre, les zombies sont pleinement et littéralement apocalyptiques, [...] ils signalent la fin du monde tel que nous l'avons connu pendant des milliers d'années [Traduction libre] »<sup>1</sup> (Paffenroth, 2006, p. 13).

2. Le passage original apparaît en italique et entre guillemets dans le texte, suivi de la référence. Votre traduction est mise entre guillemets dans une note en bas de page (ou dans le texte si la citation est brève), suivie de la mention *traduction libre* mise entre crochets.

EX. : « *More than any other monster, zombies are fully and literally apocalyptic, [...] they signal the end of the world as we have known it for thousands of years* »<sup>2</sup> (Paffenroth, 2006, p. 13).

Dans la bibliographie, le titre original de l'ouvrage est donné, suivi de votre traduction mise entre crochets. La ponctuation des titres écrits dans une langue étrangère est respectée.

EX. : PAFFENROTH, Kim (2006). *Gospel of the Living Dead: George Romero's Visions of Hell on Earth* [Évangile des morts-vivants : visions de l'enfer sur terre de George Romero], Waco : Baylor University Press, 195 p.

## Citations longues

Toute citation de plus de trois lignes est isolée du texte. Contrairement aux autres citations, elle n'est pas mise entre guillemets. Elle est reprise sur une nouvelle ligne, mise en retrait d'un demi-pouce (ou 1,27 cm) de la marge de gauche et écrite à simple interligne. La référence est insérée après la ponctuation finale.

EX. : Dans ses récits autobiographiques, il montre le pouvoir transformateur des découvertes artistiques :

Et ce matin-là, terrassé par la grippe, j'avais choisi ce bouquin parce qu'il était imprimé en grosses lettres et qu'il contenait peu de pages... Vite lu, vite réglé, c'était parfait pour une journée de grippe. Je ne me doutais pas de la surprise qui m'attendait ni qu'avant la fin de la journée je ne serais plus le même. (Tremblay, 1994, p. 248)

1. « *More than any other monster, zombies are fully and literally apocalyptic, [...] they signal the end of the world as we have known it for thousands of years.* »

2. « Plus que tout autre monstre, les zombies sont pleinement et littéralement apocalyptiques, [...] ils signalent la fin du monde tel que nous l'avons connu pendant des milliers d'années [Traduction libre]. »

### Citations modifiées

Tout changement apporté à une citation – que ce soit une clarification, une modification ou une omission (représentée par des points de suspension) – est indiqué entre crochets dans la citation.

**EX. :** « Elle [la spiritualité] exprime la volonté humaine de trouver un sens plus profond à la vie en se tournant vers un espace [...] dans lequel peut évoluer l'âme » (Cagnolari, 2003, p. 141).

### Citations de seconde main

Si vous voulez « citer une citation », il serait préférable de retrouver l'ouvrage original auquel appartient la citation pour le citer directement. Or, si cet ouvrage est introuvable, vous pouvez procéder de plusieurs façons, mais il importe d'utiliser une seule méthode dans un travail.

1. L'ouvrage original est mentionné dans le texte, et l'ouvrage consulté (ou *source indirecte*) est cité dans une référence.

**EX. :** Les publicités suggestives misent davantage sur le symbolisme d'un produit que sur ses qualités. En effet, d'après Cadet et Cathelat, ces publicités reposent sur l'idée que le consommateur « s'identifie par ses actes à certains modèles réels ou imaginaires qui souvent symbolisent le mode de vie auquel [il] aspire » (cité dans Myre McCallum, 2013, p. 109).

2. L'ouvrage original est cité dans une référence, suivi de l'ouvrage consulté (ou *source indirecte*).

**EX. :** Les publicités suggestives misent davantage sur le symbolisme d'un produit que sur ses qualités. En effet, ces publicités reposent sur l'idée que le consommateur « s'identifie par ses actes à certains modèles réels ou imaginaires qui souvent symbolisent le mode de vie auquel [il] aspire » (Cadet et Cathelat, 1968, cité dans Myre McCallum, 2013, p. 109).

Dans la bibliographie, seule la source indirecte est référencée.

**EX. :** MYRE MCCALLUM, Marc (2013). « Boire comme un homme : la masculinité dans les publicités de bière au Québec dans les années 1920 », *Cahiers d'histoire*, vol. 32, n° 1, p. 99-125. doi : 10.7202/1020233ar.